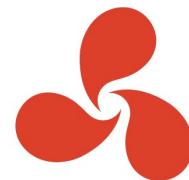


Droits et obligations des acteurs de la chaîne du transport



ACELT | Audit Conseil Expertise
en Logistique et Transport

Cette formation **en présentiel** sous forme de **cas pratiques** est spécifique pour les opérationnels des services transport, pour intégrer les considérations réglementaires au milieu de leur quotidien et de l'exploitation. 100% Pragmatique.

PROGRAMME

I. Présentations et introduction: les intervenants dans la chaîne du transport

- Donneur d'ordres / Expéditeur / Prestataire Logistique / Destinataire
- Commissionnaire / Transporteur (louageur, tractionnaire...)

II. Les relations commissionnaire / Donneur d'Ordres

- A. Le contrat type commission de transport
- B. Les obligations du commissionnaire
 - choisir un transporteur habilité (référéncé)
 - obtenir les informations utiles
 - transmettre les instructions
- C. La responsabilité du commissionnaire envers son client
 - Responsabilité personnelle
 - Responsabilité pour les erreurs du transporteur
 - Réserves et constatation des dommages
 - Prescription
 - Exonération
 - Préjudice et indemnisation (limites de responsabilité) / cas pratique
- D. Les obligations du client
 - Préparation de la marchandise
 - Accueil et chargement

III. Les relations commissionnaire / transporteur

- A. Obligations légales du commissionnaire avec le transporteur
 - Gestion documentaire (attestation URSSAF, **documents du véhicule**)
 - Les ordres incompatibles avec la réglementation
 - surcharge / **calcul de charge**
 - ordres incompatibles avec le respect des temps de pause / de repos / des règles de vitesse / **instructions internes complémentaires**
 - Le cabotage et le **détachement de conducteurs étrangers (loi Macron)**
 - La réglementation sur les prix/indexation gasoil
- B. Les obligations contractuelles du commissionnaire
 - Le contrat devient la loi des parties (contrat, charte, confirmation d'affrètement)
 - Prestations annexes et document de suivi (emballages, opérations et délais de chargement et de déchargement, non restitution des documents)
- C. Les obligations du transporteur
 - En général et les obligations spécifiques prévues dans le contrat
- D. Les droits du transporteur
 - Limites de responsabilité
 - La compensation, la loi Gayssot (action directe) et le droit de rétention
 - Préavis de rupture

CCL: Importance de la signature des contrats, / risque de requalification des contrats

OBJECTIFS

- ✓ Connaître l'**environnement juridique** en matière de transport, et les **rôles et responsabilités** des différents acteurs du transport
- ✓ **Gérer et valoriser** les relations avec les **différents intervenants** de la chaîne du transport
- ✓ Appréhender la **gestion documentaire**

Public

Opérationnels des services transports (responsables d'équipe transport, exploitants transport, Organismes Logistiques...)

Prérequis

Aucun

Durée

7 heures

Lieu

Sur le site de votre choix

Groupes

De 8 à 10 personnes

Formateur

Stephen Maret, Expert Transport Routier près la Cour d'Appel de Bordeaux, titulaire d'un Master 2 en transports maritimes et aériens et d'un Master 2 en Management Logistique en milieu international, a été responsable juridique chez Kuehne+Nagel pendant 11 ans. Ses interventions sont étayées d'exemples concrets et applicables immédiatement.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Les participants ont accès à une plate-forme LMS (elearning.acelt.fr) avec un calendrier des sessions et des liens vers les visioconférences. Par la suite ils retrouvent sur le LMS les supports, les mémos, les quizz et peuvent télécharger une attestation de fin de formation. Les séances de visioconférence font l'objet d'un séquençage précis : présentation des travaux par les participants, apports théoriques (méthode active participative) (visio + présentation), évaluation.

Appréciation et suivi des résultats

Les connaissances des participants font l'objet d'une évaluation des acquis pendant les sessions.

A l'issue du module les participants seront invités à évaluer l'action de formation et notamment l'adéquation entre les besoins des participants et le contenu de la formation, ou le déroulé de la session à distance.